

Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Madame Marie-Claude MISCIOSCIA déposée le 22 novembre 2010 relative à la participation de 100 000 euros à la candidature Annecy 2018.

Le Comité International Olympique a annoncé officiellement, le 22 juin 2010, la liste des villes candidates à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2018.

La candidature d'ANNECY a été retenue pour concourir avec celles de MUNICH et PYEONGCHANG. La procédure lancée par le CIO aboutira à la désignation de la ville hôte des Jeux Olympiques 2018, le 6 juillet 2011, à DURBAN.

La structure porteuse du dossier (loi 1901) a évolué en Groupement d'Intérêt Public (GIP) regroupant l'Etat, le CNOSF, la région Rhône Alpes, le Conseil Général de la Haute Savoie et la Ville d'ANNECY.

Le GIP a pour missions de constituer le dossier technique à remettre au CIO en mars 2010 et d'engager toutes les actions relatives à la promotion de la candidature. Le financement sera mis en place avec le soutien financier de l'État, des différentes collectivités territoriales concernées et par les fonds apportés par les entreprises partenaires.

La Ville d'ANNECY-LE-VIEUX est retenue pour accueillir les épreuves de patinage artistique et le hockey sur luge pour les paralympiques, et comme vous le soulignez, ce dossier de candidature est une chance exceptionnelle pour l'ensemble de notre région afin de développer et relancer le secteur économique, mais aussi une occasion unique de promouvoir des épreuves olympiques respectueuses de l'environnement capables de valoriser l'image des sports de montagne, au travers des infrastructures essentielles liées aux déplacements en développant le ferroviaire mais aussi en favorisant des modes de constructions à faibles consommations énergétiques.

Ainsi, ces jeux devront-ils être novateurs dans l'approche environnementale et dans les modes de financement, mais dans l'attente du résultat final il est important de soutenir l'action du Comité de candidature et de procéder au versement de deux fois 50 000 € qui correspondent à la participation de notre ville, site d'importantes épreuves.

En conséquence, soutenir ce dossier avec détermination est jusqu'à la décision du C.I.O le meilleur et seul moyen d'agir pour que ces 100 000 € soient un investissement le plus utile possible ; celui-ci, en tout état de cause, s'inscrira, quoi qu'il en soit, dans une dynamique de projet et d'image positive.